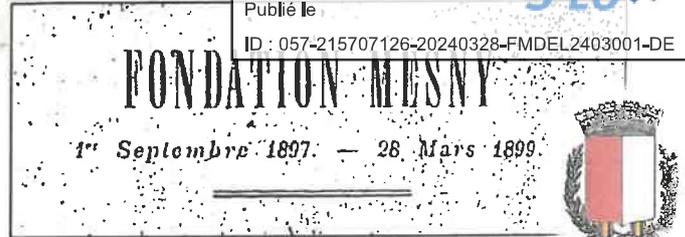


Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le

ID : 057-215707126-20240328-FMDEL2403001-DE



Commune de Vic-sur-Seille

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION MESNY

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

FONDATION MESNY

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil d'administration : 13

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 9

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 18/3/2024

Date d'affichage : 18/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, à 16h00, le conseil d'administration de la Fondation Mesny de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe CLASQUIN par délégation de Monsieur Jérôme END, Président de la Fondation et Maire de Vic-sur-Seille.

Etaient présents : M. CLASQUIN Philippe - Monsieur le Curé, M. BAMOGO Eloi - M. DAMAS Christian - M. DE BOVADILLA Robert - Mme GODOT Viviane - Mme. LEROY Christiane.

Absents excusés : Mme. BENEDIC Isabelle - M. END Jérôme - Mme GERARD Céline (représentante du SGC) - M. ROESS Emilien - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - Mme. SIEBERT Valérie.

Absents non excusés :

Procurations : Mme. BENEDIC Isabelle à M. CLASQUIN Philippe ; Mme. SIEBERT Valérie à Mme. GODOT Viviane ; M. END Jérôme à M. BOVADILLA Robert.

Secrétaire de séance : Mme. GODOT Viviane

\*\*\*\*\*

N° : FMDEL2403001	Objet : Approbation du Compte de Gestion de la Fondation Mesny - Exercice 2023
-------------------	--

**Rapporteur** : Monsieur Philippe CLASQUIN, Conseiller Municipal, par délégation pour le Président de la Fondation Mesny

Monsieur Philippe CLASQUIN, rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Monsieur Philippe CLASQUIN présente le compte de gestion dressé par la responsable du Service de Gestion Comptable de Sarrebourg, et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2023 établi par Monsieur le Président.

Les résultats du compte de gestion 2023 se présentent de la façon suivante :

Section	Dépenses Exercice 2023	Recettes Exercice 2023	Résultat de la Section 2023	Report Exercice 2022	Résultat global de la Section
Fonctionnement	36 029,13 €	41 678,85 €	+ 5 649,72 €	+ 60 759,46 €	+ 66 409,18 €
Investissement	10 058,83 €	36 830,34 €	+ 26 771,51 €	- 9 830,34 €	+ 16 941,17 €
				<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>+ 83 350,35 €</b>
Restes à réaliser Recettes d'Investissement 2022			<b>0,00 €</b>		
Restes à réaliser Dépenses d'Investissement 2022			<b>0,00 €</b>		
<b>Résultat global exercice 2023</b>			<b>83 350,35 €</b>		

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Sud Saulnois accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Considérant l'exactitude des opérations :**

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCLARENT** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Comptable Publique, responsable du Service de Gestion Comptable de Sarrebourg, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **DONNENT** quitus à Madame la Comptable Publique, responsable du Service de Gestion Comptable de Sarrebourg ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer le compte de gestion.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 28 mars 2024

**Le Président : Jérôme END**



POUR : 9

Dont procuration : 3

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

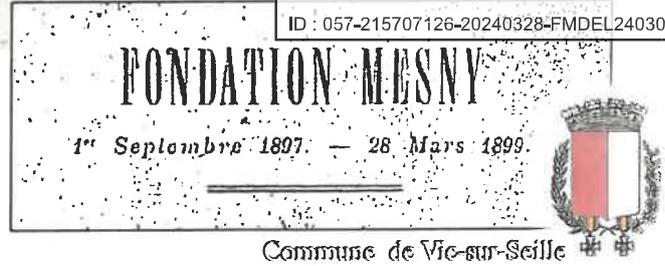
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE : 0

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le

ID : 057-215707126-20240328-FMDEL2403002-BF



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION MESNY

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

FONDATION MESNY

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil d'administration : 13

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 9

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 18/3/2024

Date d'affichage : 18/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, à 16h00, le conseil d'administration de la Fondation Mesny de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe CLASQUIN par délégation de Monsieur Jérôme END, Président de la Fondation et Maire de Vic-sur-Seille.

Etaient présents : M. CLASQUIN Philippe - Monsieur le Curé, M. BAMOGO Eloi - M. DAMAS Christian - M. DE BOVADILLA Robert - Mme GODOT Viviane - Mme. LEROY Christiane.

Absents excusés : Mme. BENEDIC Isabelle - M. END Jérôme - Mme GERARD Céline (représentante du SGC) - M. ROESS Emilien - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - Mme. SIEBERT Valérie.

Absents non excusés :

Procurations : Mme. BENEDIC Isabelle à M. CLASQUIN Philippe ; Mme. SIEBERT Valérie à Mme. GODOT Viviane ; M. END Jérôme à M. BOVADILLA Robert.

Secrétaire de séance : Mme. GODOT Viviane

\*\*\*\*\*

N° : FMDEL2403002

Objet : **Approbation du Compte Administratif 2023 du Budget de la Fondation Mesny**

**Rapporteur** : Monsieur Philippe CLASQUIN, Conseiller Municipal, par délégation pour le Président de la Fondation Mesny

Monsieur Philippe CLASQUIN, présente le compte administratif 2023, dressé par Monsieur le Président et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2023 établi par Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Sarrebourg.

Les résultats du compte administratif 2023 se présentent de la façon suivante :

Section	Dépenses Exercice 2023	Recettes Exercice 2023	Résultat de la Section 2023	Report Exercice 2022	Résultat global de la Section
Fonctionnement	36 029,13 €	41 678,85 €	+ 5 649,72 €	+ 60 759,46 €	+ 66 409,18 €
Investissement	10 058,83 €	36 830,34 €	+ 26 771,51 €	9 830,34 €	+ 16 941,17 €
			<b>Résultat de clôture 2023</b>		<b>+ 83 350,35 €</b>
Restes à réaliser Recettes d'Investissement 2022			<b>0,00 €</b>		
Restes à réaliser Dépenses d'Investissement 2022			<b>0,00 €</b>		
<b>Résultat global exercice 2023</b>			<b>83 350,35 €</b>		

Monsieur Philippe CLASQUIN, fait procéder au vote du compte administratif 2023.

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré à la majorité :

- **APPROUVENT** le compte administratif 2023 établi par Monsieur le Président tel que mis au vote par Monsieur Philippe CLASQUIN.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 28 mars 2024

**Le Président : Jérôme END**



POUR : 8

Dont procuration : 2

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE : 1



Commune de Vic-sur-Seille

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION MESNY

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

FONDATION MESNY

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil d'administration : 13

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 9

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 18/3/2024

Date d'affichage : 18/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, à 16h00, le conseil d'administration de la Fondation Mesny de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe CLASQUIN par délégation de Monsieur Jérôme END, Président de la Fondation et Maire de Vic-sur-Seille.

Etaient présents : M. CLASQUIN Philippe - Monsieur le Curé, M. BAMOGO Eloi - M. DAMAS Christian - M. DE BOVADILLA Robert - Mme GODOT Viviane - Mme. LEROY Christiane.

Absents excusés : Mme. BENEDIC Isabelle - M. END Jérôme - Mme GERARD Céline (représentante du SGC) - M. ROESS Emilien - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - Mme. SIEBERT Valérie.

Absents non excusés :

Procurations : Mme. BENEDIC Isabelle à M. CLASQUIN Philippe ; Mme. SIEBERT Valérie à Mme. GODOT Viviane ; M. END Jérôme à M. BOVADILLA Robert.

Secrétaire de séance : Mme. GODOT Viviane

\*\*\*\*\*

N° : FMDEL 2403003

Objet : Affectation du résultat du Compte Administratif 2023 de la Fondation Mesny

**Rapporteur** : Monsieur Philippe CLASQUIN, Conseiller Municipal, par délégation pour le Président de la Fondation Mesny.

Monsieur Philippe CLASQUIN rappelle que le conseil d'administration de la Fondation vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

	Montants
Excédent de Fonctionnement de :	+ 5 649,72 €
Excédent reporté de :	+ 60 759,46 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 66 409,18 €
Excédent d'investissement de :	+ 16 941,17 €

Restes à Réaliser	0 €
Soit un excédent de financement de :	16 941,17 €
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2023 : EXCEDENT</b>	66 409,18 €
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE</b>	0 €
<b>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT</b>	+ 66 409,18 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE : EXCEDENT</b>	+ 16 941,17 €

Monsieur le Président indique que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissements le cas échéant.

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré à la majorité :

- **DECIDENT** que le résultat de la section de fonctionnement (B+D) sera affecté comme suit :

Compte 1068	Montant
Excédent de fonctionnement capitalisé -	0 €
Affectation en réserves – R1068 en investissement	0 €
<b>Ligne 001</b>	
Excédent de résultat d'investissement reporté R001 :	16 941,17 €
<b>Ligne 002</b>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté R002 :	66 409,18 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 28 mars 2024

Le Président : Jérôme END



POUR : 9

Dont procuration : 3

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE : 0

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le

ID : 057-215707126-20240328-FMDEL2403004-BF

S<sup>2</sup>LO

FONDATION MESNY

1<sup>er</sup> Septembre 1897. — 28 Mars 1899.



Commune de Vic-sur-Seille

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION MESNY

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

FONDATION MESNY

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil d'administration : 13

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 9

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 18/3/2024

Date d'affichage : 18/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, à 16h00, le conseil d'administration de la Fondation Mesny de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe CLASQUIN par délégation de Monsieur Jérôme END, Président de la Fondation et Maire de Vic-sur-Seille.

Etaient présents : M. CLASQUIN Philippe - Monsieur le Curé, M. BAMOGO Eloi - M. DAMAS Christian - M. DE BOVADILLA Robert - Mme GODOT Viviane - Mme. LEROY Christiane.

Absents excusés : Mme. BENEDIC Isabelle - M. END Jérôme - Mme GERARD Céline (représentante du SGC) - M. ROESS Emilien - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - Mme. SIEBERT Valérie.

Absents non excusés :

Procurations : Mme. BENEDIC Isabelle à M. CLASQUIN Philippe ; Mme. SIEBERT Valérie à Mme. GODOT Viviane ; M. END Jérôme à M. BOVADILLA Robert.

Secrétaire de séance : Mme. GODOT Viviane

\*\*\*\*\*

N° : FMDEL 2403004

Objet : Vote du Budget Primitif 2024 de la Fondation Mesny

**Rapporteur** : Monsieur Philippe CLASQUIN, Conseiller Municipal, par délégation pour le Président de la Fondation Mesny.

Vu la délibération n°FMDEL2403002 du 28 mars 2024 portant adoption du compte administratif 2024 de la Fondation Mesny,

Vu la délibération n°FMDEL2403003 du 28 mars 2024 portant affectation du résultat du compte administratif 2024 de la Fondation Mesny présentant un besoin de financement de la section d'investissement,

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'adoption du Budget Primitif 2024, il est rappelé que

la section de fonctionnement est toujours adoptée avant la section d'investissement et que le vote a lieu par chapitre, sans nécessité de vote formel sur chacun des chapitres. Le budget doit toujours être voté en équilibre réel et sincère.

La proposition du budget primitif 2024 de la Fondation Mesny se décompose comme suit :

Section	Dépenses BP 2024	Recettes BP 2024
Fonctionnement	100 909,18 €	100 909,18 €
Investissement	66 941,17 €	66 941,17 €

Considérant le rapport de Monsieur le Président,

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDENT** de voter le Budget Primitif 2024 de la Fondation Mesny
  - o Par chapitre pour la section de fonctionnement et sans vote formel sur chacun des chapitres
  - o Par chapitre pour la section d'investissement et sans vote formel sur chacun des chapitres
- **ADOPTENT** le budget primitif de la Fondation Mesny pour l'exercice 2024 comme suit :
  - o Section de Fonctionnement :
    - Dépenses : **100 909,18** €
    - Recettes : **100 909,18** €
  - o Section d'Investissement :
    - Dépenses : **66 941,17** €
    - (dont report)
    - Recettes : **66 941,17** €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 28 mars 2024

Le Président : Jérôme END

POUR : 9

Dont procuration : 3

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE : 0



Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le

ID : 057-215707126-20240328-FMDEL240305-DE

S<sup>2</sup>LO



Commune de Vic-sur-Seille

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION MESNY

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

FONDATION MESNY

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil d'administration : 13

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 9

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 18/3/2024

Date d'affichage : 18/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, à 16h00, le conseil d'administration de la Fondation Mesny de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe CLASQUIN par délégation de Monsieur Jérôme END, Président de la Fondation et Maire de Vic-sur-Seille.

Etaient présents : M. CLASQUIN Philippe - Monsieur le Curé, M. BAMOGO Eloi - M. DAMAS Christian - M. DE BOVADILLA Robert - Mme GODOT Viviane - Mme. LEROY Christiane.

Absents excusés : Mme. BENEDIC Isabelle - M. END Jérôme - Mme GERARD Céline (représentante du SGC) - M. ROESS Emilien - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - Mme. SIEBERT Valérie.

Absents non excusés :

Procurations : Mme. BENEDIC Isabelle à M. CLASQUIN Philippe ; Mme. SIEBERT Valérie à Mme. GODOT Viviane ; M. END Jérôme à M. BOVADILLA Robert.

Secrétaire de séance : Mme. GODOT Viviane

\*\*\*\*\*

N° : FMDEL 2403005

Objet : Attribution de la rente Mesny 2024

**Rapporteur** : Monsieur Philippe CLASQUIN, Conseiller Municipal, par délégation pour le Président de la Fondation Mesny.

Monsieur Philippe CLASQUIN rappelle l'historique de l'instauration du versement de la rente Mesny. Le montant de la rente s'élève à 110 € par bénéficiaire. Il demande aux membres de prendre connaissance de la liste des bénéficiaires jointe en annexe de la présente délibération.

Considérant le rapport de Monsieur Philippe CLASQUIN ;

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDENT** pour 2024 d'augmenter de 50,00€ la rente pour les couples bénéficiaires, portant celle-ci au montant de 160,00 €.

- **DECIDENT** pour 2024 d'augmenter de 50,00€ la rente pour les bénéficiaires dont le revenu fiscal est inférieur à 5 000 €, portant celle-ci au montant de 160,00€.
- **MAINTIENNENT** la rente à 110,00 € pour les autres bénéficiaires.
- **APPROUVENT** la liste des bénéficiaires telle qu'annexé au présent document.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 28 mars 2024

**Le Président : Jérôme END**

POUR : 9

Dont procuration : 3

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE : 0



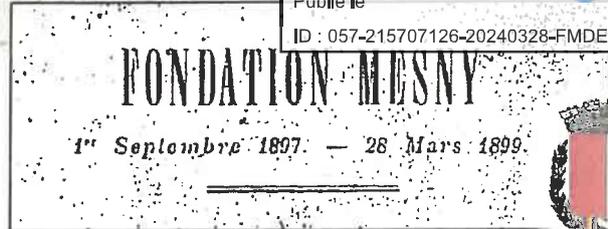
Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le

ID : 057-215707126-20240328-FMDEL2403006-DE

S<sup>2</sup>LO



Commune de Vic-sur-Seille

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION MESNY

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

FONDATION MESNY

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil d'administration : 13

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 9

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 18/3/2024

Date d'affichage : 18/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, à 16h00, le conseil d'administration de la Fondation Mesny de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe CLASQUIN par délégation de Monsieur Jérôme END, Président de la Fondation et Maire de Vic-sur-Seille.

Etaient présents : M. CLASQUIN Philippe - Monsieur le Curé, M. BAMOGO Eloi - M. DAMAS Christian - M. DE BOVADILLA Robert - Mme GODOT Viviane - Mme. LEROY Christiane.

Absents excusés : Mme. BENEDIC Isabelle - M. END Jérôme - Mme GERARD Céline (représentante du SGC) - M. ROESS Emilien - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - Mme. SIEBERT Valérie.

Absents non excusés :

Procurations : Mme. BENEDIC Isabelle à M. CLASQUIN Philippe ; Mme. SIEBERT Valérie à Mme. GODOT Viviane ; M. END Jérôme à M. BOVADILLA Robert.

Secrétaire de séance : Mme. GODOT Viviane

\*\*\*\*\*

N° : FMDEL2403006

Objet : Attribution de la dotation Mesny – Mariée la plus méritante

**Rapporteur :**

Monsieur Philippe CLASQUIN invite les membres du conseil d'administration à se prononcer sur l'attribution pour l'année 2024 de la dot de mariage instaurée par Monsieur Louis-Albert MESNY.

Monsieur Philippe CLASQUIN rappelle que le montant de la dot est de 100,00 €.

Cette année, il est proposé aux membres d'attribuer cette dot à Madame LIMA FERNANDES Jessica dont le mariage a été célébré le 27 mai 2023.

Considérant le rapport de Monsieur CLASQUIN Philippe ;

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré à la majorité :

- **APPROUVENT** le versement de la dot d'un montant de 100,00 € à Madame LIMA FERNANDES Jessica épouse JORET.
- **CHARGENT** Monsieur le Président d'ouvrir les crédits nécessaires au BP2024 de la Fondation Mesny

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 28 mars 2024

**Le Président : Jérôme END**

POUR : 9

Dont procuration : 3

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE :

